



LES PROPRIÉTAIRES
au Galop

SYNDICAT NATIONAL DEPUIS 1909

NEWSLETTER

Juillet 2022

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

En ce début d'été, les préoccupations qui animent la filière sont nombreuses : la vertigineuse chute du nombre de chevaux à l'entraînement, la baisse du nombre de chevaux d'âge, la baisse du chiffre d'affaires sur le Quinté, rouage essentiel à notre bon fonctionnement, pour ne citer qu'elles.

Les causes sont nombreuses et diverses mais on peut citer quelques thématiques qui hantent notre domaine depuis ces dernières années et agissent comme repoussoir pour nombre d'entre nous ou futurs propriétaires : les questions autour du bien-être animal et équin auxquelles nous devons faire face, les réglementations diverses prises en matière de TVA par la France ou l'Europe, la réforme des courses à réclamer introduite par la société mère qui fait perdre des milliers d'euros chaque année à certains. Sur ces différents sujets structurants pour l'avenir, Les Propriétaires au Galop ont travaillé et se positionnent.

En matière de bien-être équin, les conditions d'usage de la cravache sont un des éléments forts. Nous estimons, en effet, que la France devrait être à l'origine de la création d'une nouvelle réglementation en rapport avec son époque et l'évolution de notre sport. A cet effet, nous avons adressé un courrier à Antoine-Audoine Maggiar, Président du Conseil juridictionnel de France Galop, que vous pourrez découvrir dans l'article consacré.

Autre sujet et non des moindres : la nouvelle Directive européenne qui permet désormais à chaque Etat membre d'appliquer des taux réduits dans la filière cheval. S'il s'agit d'un premier pas en notre faveur par Bruxelles, la victoire n'est pas acquise. C'est maintenant à toute la filière de s'unir pour négocier

avec le Ministère. Vous trouverez dans cette newsletter les démarches entreprises par Les Propriétaires au Galop.

Malgré de nombreuses actions déjà menées, la réforme des courses à réclamer reste une de nos principales batailles. En sa qualité de Président de l'Association des Propriétaires de Chevaux de Courses au Galop du Sud-Ouest, le Dr Gilles Lorenzi se fait le porte-parole de ses adhérents en signant une tribune dans laquelle il exprime la colère de nombre de ses membres.

Pour finir, la partie magazine vous fera voyager en régions. Vous pourrez lire les interrogations de Patrick Fellous, Président de l'Association des Propriétaires d'Ile-de-France, du Nord et de Haute-Normandie, sur des décisions prises en appel par les commissaires de France Galop et (re)vivre en images les moments conviviaux organisés par nos Associations régionales qui ont mis à l'honneur, au cours de très belles journées ou soirées, leurs membres victorieux durant l'année 2021.

Je vous souhaite un très bel été sur nos hippodromes avec de nombreuses victoires à la clé !

Sportivement,



Serge TARDY, Président des Propriétaires au Galop

Les Propriétaires au Galop

Force de propositions





Usage de la cravache : alourdir les sanctions pour faire gagner la filière

Lors du Comité de France Galop qui s'est tenu le 20 juin, nous avons entendu les résultats à date des travaux menés par la Commission de réflexion sur l'usage de la cravache en course.

En matière de bien-être équin qui est l'une des grandes priorités, voire l'un des plus grands défis de la filière pour les années à venir et pour l'image des courses, il est primordial de limiter l'utilisation de la cravache et même de repenser son usage. Nous pourrions décider de l'interdire complètement comme c'est actuellement le cas en Norvège pour toutes les courses dans les deux disciplines ou en Australie pour le trot attelé, mais la sécurité des hommes et des chevaux doit rester notre priorité. Et l'usage de la cravache, nous le pensons, n'est pas anecdotique quand un concurrent penche sur un autre ou qu'il hésite sur le gros open-ditch.

À la suite du Comité de la société mère, nous nous sommes réunis en Bureau national et avons discuté et débattu ensemble de l'usage de la cravache car il était à nos yeux essentiel de travailler sur ce sujet touchant tous les acteurs des courses, jusqu'aux parieurs. Il nous a paru évident que la réforme devait se faire en profondeur, plus précisément encore, qu'elle devait en grande partie porter sur les sanctions requises en cas de non-respect des règles. Car aujourd'hui, si un jockey décide pour l'emporter d'outrepasser le code, il reçoit une amende, sans rétrogradation. Et dans une course de Groupe, tout le monde le comprend, certains préfèrent payer le prix de la sanction plutôt que de laisser filer un meilleur classement. Mais pour un propriétaire et un parieur, se voir rafler la victoire par un cheval dont le jockey n'a pas respecté le code, et donc les règles du jeu est tout bonnement inacceptable.

Nous avons donc adressé un courrier à Antoine-Audoine Maggior, Président du Conseil juridictionnel de France Galop afin de formuler nos suggestions concernant le nombre de coups et, surtout, les sanctions en cas d'usage abusif.

Règles proposées

Plat

- Pour les 2 ans : usage de la cravache directionnelle uniquement
- Pour les 3 ans et + : maintien de la règle actuelle (autorisation des 5 coups)

Sanction à l'encontre du jockey

- 1 mois de suspension
- 3 mois de suspension en cas de récidive
- Suppression de son pourcentage sur le gain de la course au profit de la caisse des jockeys

Sanction liée au classement de la course

- Disqualification dans les courses de Groupe
- Phase de transition pour les autres courses avec possibilité d'étendre la règle en fonction des comportements

Obstacle

La notion de sécurité pour les hommes et les chevaux conduit à faire évoluer cette proposition.

Toutefois, le raisonnement doit demeurer le même : une règle - une sanction jockey - une sanction sportive.

[Lire le courrier adressé au Conseil juridictionnel en cliquant ici](#)



TVA : militons pour un taux réduit pour toutes les activités de la filière équine !

Le 5 avril, les 27 ministres en charge de l'économie et des finances ont adopté à l'unanimité au niveau européen la révision des taux de TVA. La Directive permet désormais à chaque Etat membre d'appliquer des taux réduits dans la filière cheval.

Afin de garantir la pérennité de notre écosystème, la mise en application d'un taux unique pour toutes les activités de la filière doit être défendue auprès des instances. Aucune, quelle qu'elle soit, ne saurait être privilégiée afin de garantir un équilibre juste et nécessaire dans notre industrie.

A ce titre, nous avons :

- sollicité la mise en place par France Galop d'un groupe de travail

- incluant toutes les associations représentatives des socioprofessionnels.
- renouvelé auprès de Loic Malivet, Président de la Gouvernance Filière Cheval, notre intérêt à collaborer aux réflexions en amont des réunions ministérielles.
 - aggloméré l'Association P.P Province – Paris pour le Galop Français ; l'Association des Entraîneurs – Propriétaires - AEP ; et l'Association des Eleveurs et Propriétaires Indépendants – AEPI pour adresser un courrier au Président Malivet.

En 2021, concernant la TVA sur les gains de courses, rejoints par d'autres associations, nous avons démontré notre capacité à mobiliser les énergies nécessaires. Aujourd'hui, sur ce sujet essentiel, nous unissons nos compétences pour parler d'une seule voix au Ministère.

[Lire le courrier commun adressé au Président de la Gouvernance Filière Cheval en cliquant ici](#)

FOCUS SUR LA RÉFORME DES RÉCLAMERS

Réolvons en priorité la question des associés

" Depuis le mois de mars 2020, les propriétaires dont les chevaux courent les courses à réclamer ne bénéficient d'aucune plus-value sur la vente de leurs chevaux, si la réclamation est supérieure au taux de réclamation initial. Et ceci depuis une décision du conseil d'administration de France Galop. A ce jour, les surplus cumulés s'élèvent à plus de 6 millions d'euros dont 3 millions auraient dû revenir aux propriétaires avec la répartition antérieure à cette décision du conseil d'administration ; une perte considérable et un réel préjudice. Depuis plus de deux ans, chaque mois, c'est en moyenne 100.000 euros qui ne sont plus reversés aux propriétaires, et donc probablement autant de réinvestissements en moins dans les effectifs !

Nous ne pouvons pas attendre encore six mois (donc 600.000 euros de manque à gagner supplémentaires) et la fin de la période de test initiée par France Galop pour prendre une décision. Ce manque à gagner pour les propriétaires est un signal négatif et démotivant, et la grogne sur les hippodromes se fait entendre mais encore faut-il l'écouter ! C'est mathématique : les propriétaires gagnent moins, réinjectent moins dans le circuit et quand nos cheptels s'amenuisent, c'est toute la filière qui en souffre.

Cette situation est d'autant plus frustrante que nous connaissons l'une des origines du problème qui a provoqué cette réforme. Dans l'ancien système, les fraudes, avérées mais marginales, venaient souvent du fait que les associés ne sont pas considérés comme propriétaires et un simple jeu d'écriture et de transfert de propriété biaisait l'esprit des réclamers. Alors la question est claire, pourquoi ne pas retravailler le statut « associé » plutôt que de supprimer, de manière radicale, le pourcentage sur la plus-value pour tous les propriétaires ?

En l'espace de deux ans, ce chantier des courses à réclamer a créé un sentiment d'injustice chez les propriétaires. Les Propriétaires au Galop, qui avaient immédiatement alerté sur les conséquences d'une telle réforme, n'ont cessé de travailler sur le sujet. Six mois de pertes cumulées en plus discréditent l'idée de reconquête et de conquête du proprietoriat voulue par France Galop, il est urgent de redonner aux propriétaires la confiance et l'envie d'investir. "



Dr Gilles Lorenzi

Président de l'Association des Propriétaires de Chevaux de Courses au Galop du Sud-Ouest

Les Propriétaires au Galop En régions

Association des Propriétaires du Centre-Est



La Soirée des Courses - Galop a rendu son verdict

En clôture de son meeting printanier, la Société des Courses Lyonnaises organisait sa Soirée des Courses le 26 juin en partenariat avec l'Association des Propriétaires régionale. [Lire la suite](#)

Association des Propriétaires du Sud-Ouest



Assemblée Générale : retour sur les débats

Vendredi 17 juin, l'Association des Propriétaires du Sud-Ouest organisait son AG présidée par le Dr Gilles Lorenzi. De nombreux thèmes ont été évoqués permettant d'entretenir un échange riche entre les participants. [Lire la suite](#)



PUBLI-RÉDACTIONNEL

L'Afac a pour missions d'organiser le programme de courses, d'informer les acteurs de la filière sur l'évolution des règles et techniques d'élevage, de défendre et promouvoir les pur-sang arabes nés et élevés en France. De nombreux points positifs sont à relever pour cette première partie de l'année 2022 ! [Lire la suite](#)

Association des Propriétaires du Sud-Est et de Corse



Un Sud-Est Estival

Le vendredi 1er juillet, l'hippodrome de Marseille Borély a ouvert ses portes au public en semi-nocturne pour sa dernière réunion de courses des Estivales. [Lire la suite](#)

Association des Propriétaires de l'Ouest - APGO



Assemblée Générale et buffet champêtre

Le 26 mai dernier, l'APGO a tenu son Assemblée Générale présidée par Richard Evain sur l'hippodrome du Lion d'Angers. [Lire la suite](#)



Soirée des Casaque et Cravaches d'Or de l'Ouest

Le samedi 7 mai à Saint Mars La Jaille, l'APGO fêtait la quarante-septième édition de sa grande Soirée annuelle des Casaque et Cravaches d'Or de l'Ouest. [Lire la suite](#)

Association des Propriétaires d'Ile-de-France, du Nord et de Haute-Normandie



Des distancements qui interpellent

Patrick Fellous s'interroge dans une tribune libre sur des décisions prises en appel par les commissaires de France Galop.

[Lire la tribune libre](#)

*Pour suivre l'actualité de toutes les régions et découvrir nos services,
rejoignez-nous sur notre site web et sur les réseaux sociaux :*



Website



Facebook



Twitter



Instagram

Cette newsletter vous a plu ?
Retrouvez-la régulièrement sur votre boîte mail. N'hésitez pas à nous communiquer
votre nouvelle adresse mail si vous avez changé.
Partagez-la à vos contacts, ils pourront s'inscrire ici.

S'inscrire à la Newsletter

CONTACT

Isabelle CHEMINANT - Secrétaire Générale

syndicatproprietaires@gmail.com

01 40 54 05 04 / 06 69 10 62 72

121 Rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt

© 2022 | Syndicat national des Propriétaires de chevaux de course au galop | Tous droits réservés

[Être retiré de la liste de diffusion](#)